

Domaine Public

Avis de publicité préalable à la délivrance d'une autorisation d'occupation du domaine public

(En application de l'article L2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques)

Objet :

La Commune de Bastia envisage de mettre à disposition un emplacement sur le Vieux Port, d'une dimension de 3 m² maximum et 1m90 de hauteur maximum, pour l'installation d'une structure type « guérite » fixée au sol, pour l'information et la vente de billets pour des promenades en mer, durant la période de mai à octobre, au profit d'un opérateur économique qui a manifesté son intérêt en ce sens.

Le présent avis vise à recueillir toute autre manifestation d'intérêt concurrente.

Conditions de mise à disposition :

Le candidat devra proposer l'installation d'une structure type « guérite » fixée au sol, pour l'information et la de vente de billets pour des promenades en mer, dans la limite de la surface mise à disposition soit, 3 m² maximum et 1m90 de hauteur maximum.

Le candidat s'engage à régler la redevance d'occupation du domaine public selon le tarif en vigueur, à savoir 108 euros par mois.

Procédure :

Toutes déclarations de manifestation d'intérêt doivent être adressées au service du domaine public, hôtel de ville, 20410 Bastia cedex, par courrier ou courriel à l'adresse suivante : domaine-public@bastia.corsica sous la forme d'un dossier comprenant les pièces suivantes :

- Lettre de demande
- description des produits vendus
- Descriptif de l'installation et dimensions nécessaires + photo
- Attestation d'assurance

Date limite de réception des réponses : 21 novembre 2022

Mise en ligne le 24 octobre 2022